

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.142

Gestion de la dette : compte rendu et renouvellement de la délégation au Président

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de Séance: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **68**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Annie MARC, Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication : 18/06/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.142**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

GESTION DE LA DETTE : COMPTE RENDU ET RENOUELEMENT DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

En préambule, il est précisé que les présentations suivantes prennent en compte l'encours du partenariat public-privé (PPP) Stade d'Athlétisme. Par ailleurs, l'encours porté par le budget annexe Gestion immobilière / Aménagement de zones jusqu'en 2022 a été retraité et est intégré à celui du budget principal.

L'objet du présent rapport est de rendre compte de la délégation accordée par le conseil au Président en matière de gestion de la dette jusqu'à fin 2025 et de solliciter le renouvellement de cette délégation, dans les limites indiquées dans le présent rapport.

A. Un encours de dette impacté par les budgets annexes

Depuis le début de la mandature 2020-2026, l'encours de dette global a progressé de 2,44 M€ et de 2,5 %, uniquement en lien avec le recours à l'emprunt pour des projets portés par les budgets annexes.

On distingue 2 phases au cours de cette période. De 2019 à 2021, l'encours a légèrement diminué sous l'effet d'un désendettement progressif. Puis, fin 2022, l'encours a enregistré une progression avec l'encaissement de l'Aquaprêt pour l'usine du Pontil, l'encaissement du dernier prêt pour le financement des travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et une reconstitution de fonds de roulement avec un recours à l'emprunt supérieur au remboursement.

De 2022 à 2025, l'encours de dette est de nouveau en phase décroissante et il est repassé fin 2025 sous la barre des 100 M€.

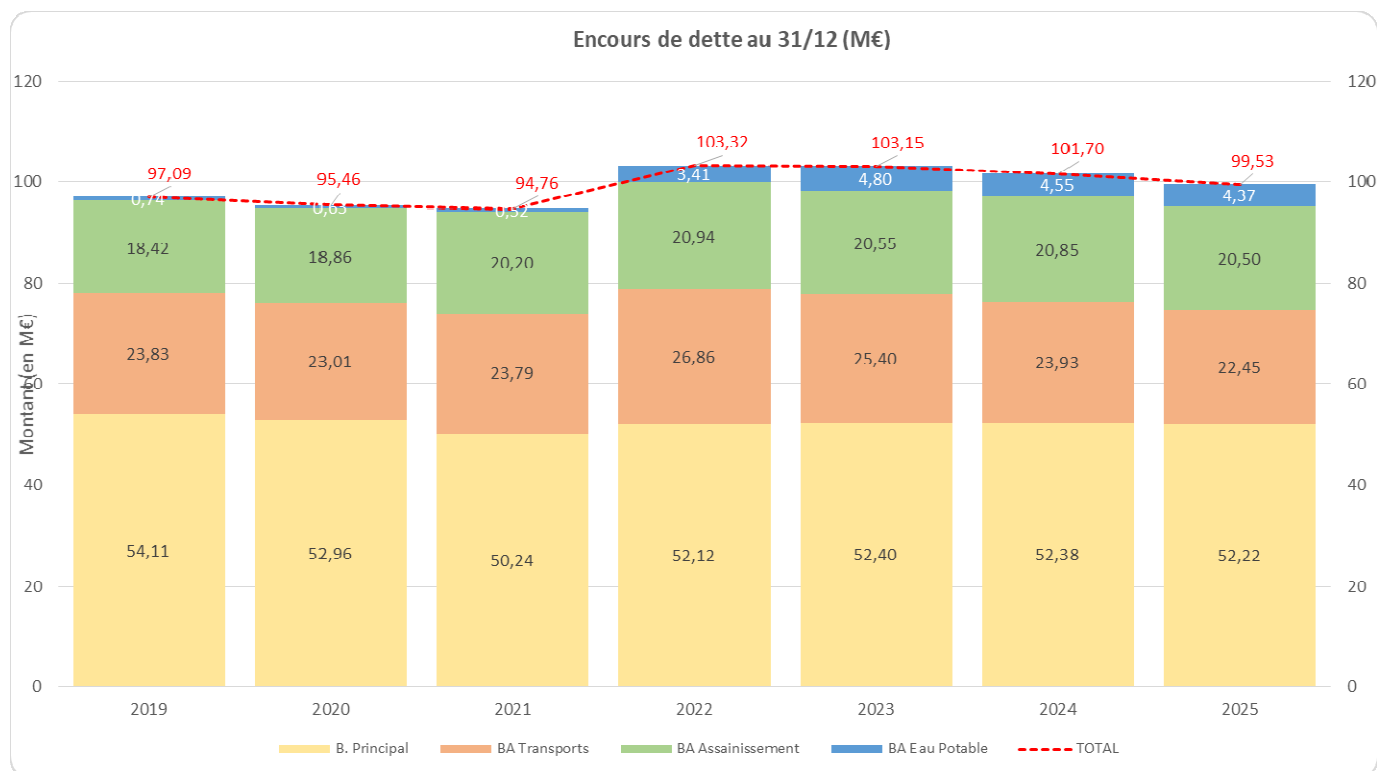
Au 31 décembre 2025, l'encours global s'établit à 99,53 M€ et la capacité de désendettement globale de la collectivité ressort à 5,1 années, soit un ratio tout à fait satisfaisant, reflet d'une situation financière globalement saine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

Accusé certifié exécutoire

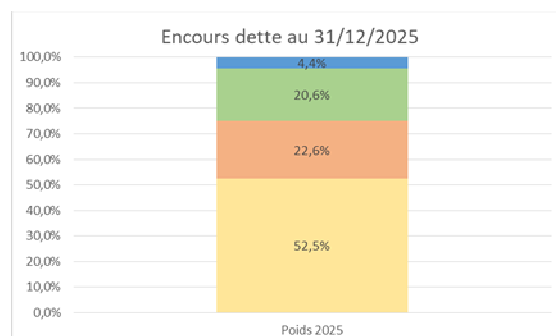
Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication 218/06/2026



Ainsi sur la période 2019-2025:

- L'encours du Budget principal a légèrement décré, passant de 54,11 M€ à 52,22 M€ soit une diminution de 3,5 %.
- L'encours du budget annexe (BA) Transports a diminué de 1,4 M€ et de près de 6 %, passant de 23,83 M€ à 22,45 M€
- L'encours du BA Assainissement a progressé de 2,08 M€ et de 11 %, passant de 18,42 M€ à 20,5 M€
- L'encours du BA Eau potable a progressé de 3,62 M€, passant de 0,74 M€ à 4,37 M€ pour le financement des travaux de l'usine du Pontil.

Encours de dette au 31/12 (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Poids 2025	Evol. Période 2019-2025	Ecart
B. Principal	54,11	52,96	50,24	52,12	52,40	52,38	52,22	52,5%	-3,5%	-1,89
BA Transports	23,83	23,01	23,79	26,86	25,40	23,93	22,45	22,6%	-5,8%	-1,37
BA Assainissement	18,42	18,86	20,20	20,94	20,55	20,85	20,50	20,6%	11,3%	2,08
BA Eau Potable	0,74	0,63	0,52	3,41	4,80	4,55	4,37	4,4%	489,2%	3,62
TOTAL	97,09	95,46	94,76	103,32	103,15	101,70	99,53	100,0%	2,5%	2,44
Evolution	16,4%	-1,7%	-0,7%	9,0%	-0,2%	-1,4%	-2,1%			
Ecart	13,70	-1,63	-0,70	8,56	-0,17	-1,45	-2,17			



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication 318/06/2026

L'encours se concentre pour 52 % au budget principal, contre près de 23 % pour le BA transports et 21 % pour le BA Assainissement. Le solde est porté par le BA Eau potable pour 4 %.

B. Les emprunts réalisés en 2025

En 2025, deux emprunts nouveaux ont été réalisés pour le financement de dépenses d'investissement :

- **Au budget principal, un emprunt de 3 M€** a été réalisé auprès de la Banque Postale sur une durée de 20 ans à taux variable EUR3M + 0,95 % avec un floor à 0,95 %. Cet emprunt est venu compléter un emprunt reporté de 2024 de 0,6 M€ souscrit auprès du Crédit Coopératif sur une durée de 20 ans à taux variable EUR3M + 0,86 % avec un floor à 0,86 %. Le **montant total emprunté de 3,6 M€** a été très légèrement inférieur à celui de 3,7 M€ remboursé en cours d'année, permettant de stabiliser l'encours de dette.
- **Au budget annexe Assainissement, un emprunt de 1,5 M€** a été réalisé auprès de la Banque des Territoires sur une durée de 40 ans sur Livret A+0,4 % pour le financement de travaux de canalisations et ouvrages. Le montant emprunté ayant été inférieur au capital remboursé en cours d'année, l'encours sur ce budget a ainsi légèrement diminué.

en M€	Encours au 31/12/2024	2025		Encours au 31/12/2025	Var. encours	Var. encours en %
		Remboursement du capital	Nouveaux emprunts			
Budget Principal	52,4	-3,7	3,6	52,3	-0,1	-0,2%
BA Transports	23,9	-1,5	0,0	22,5	-1,5	-6,2%
BA Assainissement	20,8	-1,8	1,5	20,5	-0,3	-1,6%
BA Eau Potable	4,5	-0,2	0,0	4,4	-0,2	-4,0%
		-7,2	5,1			
Encours total	101,7		-2,1	99,6	-2,1	-2,1%

Ainsi, en 2025, le montant emprunté ayant été systématiquement inférieur au montant du capital remboursé, les encours ont diminué sur l'ensemble des budgets, dans des proportions allant de 0,1 % pour le budget principal à 6,2 % pour le budget Transports. Au total, l'encours global de dette a diminué de 2,1 M€ et de 2,1 %.

C. Un encours diversifié permettant d'optimiser la gestion active de la dette

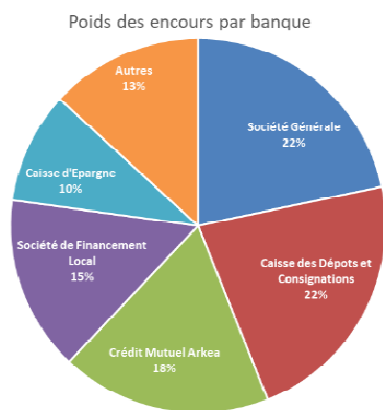
L'encours de dette de Grand Angoulême est composé de 91 contrats de prêts réalisés auprès de 13 prêteurs. La Société Générale, ARKEA et la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) sont les premières banques de financement de l'agglomération en détenant chacune entre 18 et 22 % de l'encours. L'essentiel de la dette est détenu par 5 banques. A noter que la part de la Banque Postale apparaît relativement faible car celle-ci est partenaire avec la SFIL (Société de financement local) à laquelle elle transfère la gestion des encours commercialisés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

Accusé certifié exécutoire

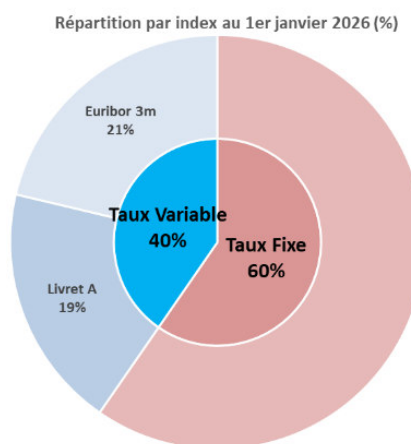
Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication 418/06/2026



Banques	Encours	Nbre Produits	Poids
Société Générale	21 575 833	10	22%
Caisse des Dépôts et Consignations	22 190 733	10	22%
Crédit Mutuel Arkea	18 040 657	7	18%
Société de Financement Local	15 074 334	9	15%
Caisse d'Épargne	9 587 795	8	10%
Crédit Coopératif	3 664 615	2	4%
La Banque Postale	3 000 000	2	3%
Athlé Stadium Partenariat (ASP)	2 052 063	1	2%
CA Corporate & Investment Bank	1 349 580	4	1%
Agence de l'Eau Adour Garonne	1 409 687	28	1%
Crédit Agricole Charente Périgord	1 121 801	6	1%
Etat Français	400 000	1	0%
Crédit Mutuel Sud Ouest	125 998	3	0%
TOTAL	99 593 097	91	100%

(NB : PPP pour son montant brut)

Les contrats à taux fixe représentent 60 % de l'encours contre 40 % pour les contrats à taux variable, équitablement répartis entre les index Livret A et Euribor 3M. La totalité de la dette est classifiée A1 selon la charte Gissler (taux fixe ou variable simple, catégorie la moins risquée).



Au 31 décembre 2025, le taux moyen des emprunts de l'agglomération est de 2,36 %. Le taux fixe moyen est de 2,02 % et le taux variable moyen de 2,94 %. Si le taux fixe moyen reste stable, le taux variable moyen a connu des variations importantes au cours de la période 2019-2025, en lien avec la variation de la courbe des taux et de l'index Livret A qui intègre pour partie l'inflation.

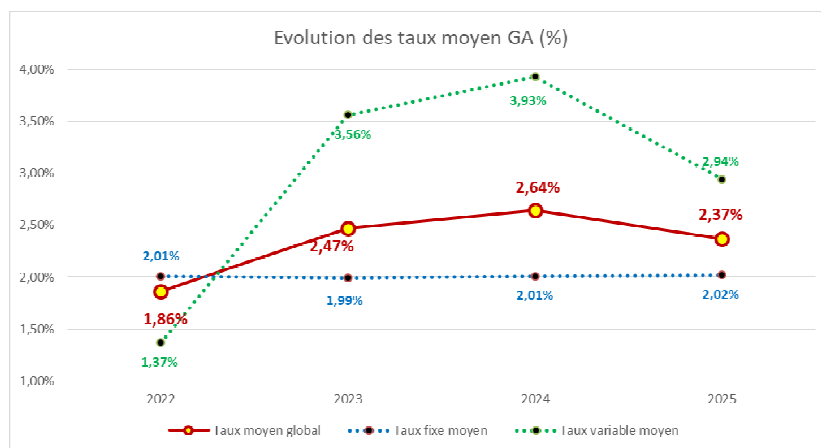
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

Accusé certifié exécutoire

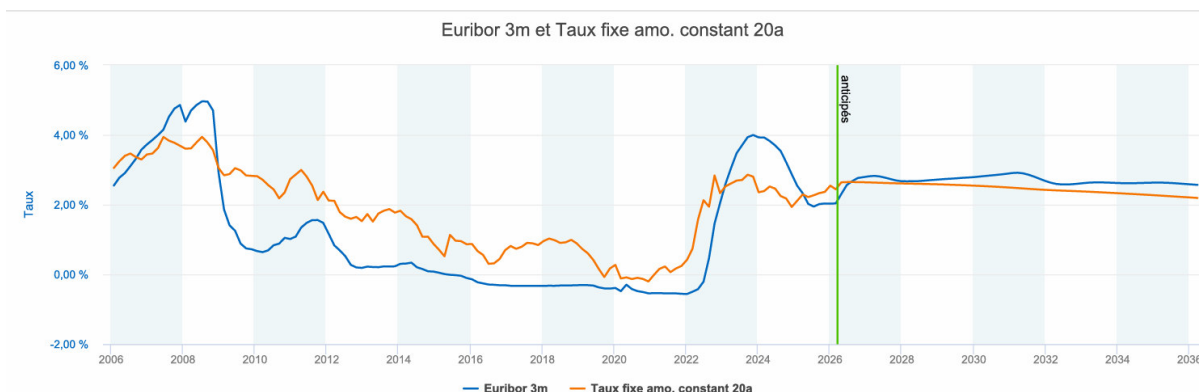
Réception par le préfet : 17/06/2026

Publication 518/06/2026



Ces évolutions sont à mettre en perspective avec la forte remontée des taux d'intérêt depuis 2022 en lien avec les politiques de taux monétaire menées par la Banque centrale européenne pour contrer l'inflation apparue depuis le début de la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques et leurs répercussions sur le coût de l'énergie.

La courbe des taux ci-dessous permet de prendre la mesure de la remontée brutale des taux d'intérêt en 2023 et le pic de 2024 où les taux ont atteint près de 4 % hors marge.



A la lecture de cette courbe, on constate que les marchés financiers anticipent une légère remontée des taux depuis le début du conflit au Moyen Orient puis une relative stabilité désormais sur un taux hors marge oscillant légèrement en dessous de 3 %, intégrant à la fois une légère remontée de l'inflation, un resserrement quantitatif, ainsi que la relative dégradation de la note souveraine de l'Etat français.

Les nouveaux financements se feront donc sur des taux supérieurs à ceux du passé et pousseront donc le taux moyen de l'encours de GrandAngoulême à la hausse, renchérissant le coût de la dette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

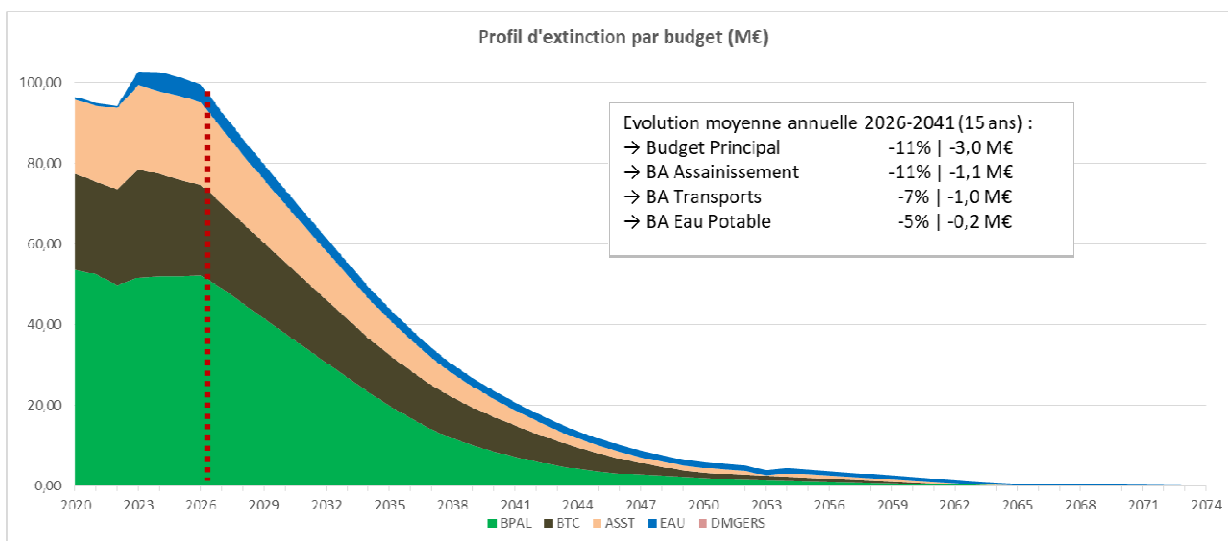
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Publication 18/06/2026

D. Un profil d'extinction de dette qui fait apparaître des paliers

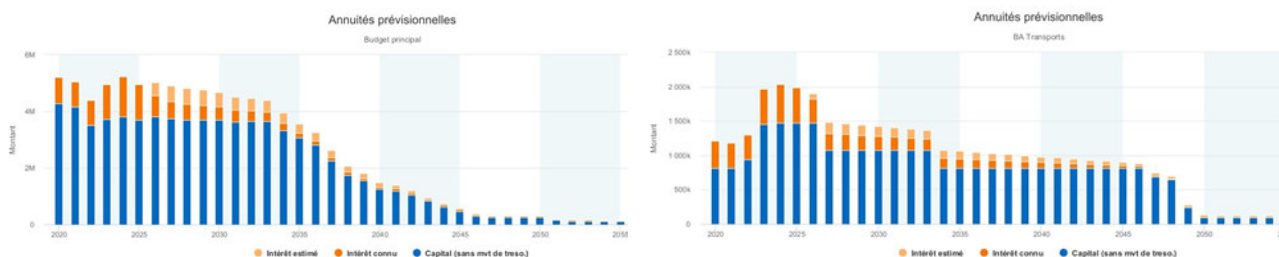
Globalement, l'encours de dette de 99,5 M€ fin 2025 décroît de façon linéaire. Il se réduit de 25 % sur 4 ans et de 60 % sur 10 ans.



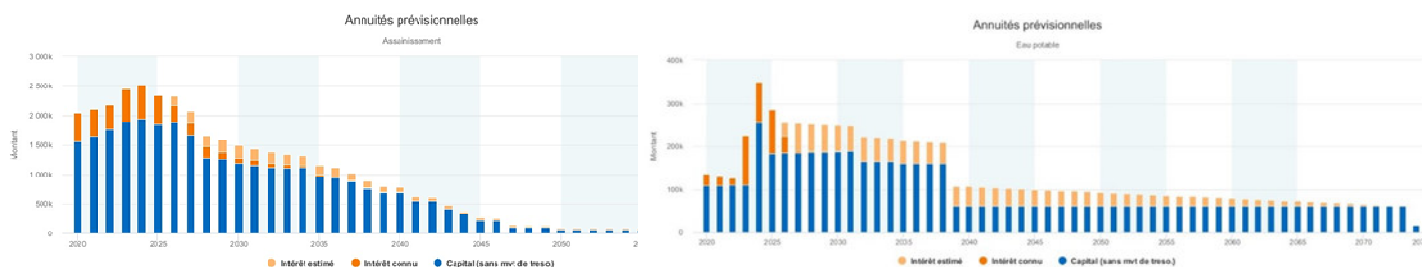
NB : Ce graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements futurs, notamment ceux de 2026.

On observe en revanche des paliers selon les différents budgets :

- L'annuité du budget principal décroît ainsi en 2031 puis à compter de 2034,
- le BA transports selon 2 paliers, en 2027 et en 2034



- le BA Assainissement à compter de 2028
- le BA Eau Potable à compter de 2039.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Publication 18/06/2026

E. Impact budgétaire de la dette en 2026

Avec une certaine stabilité des volumes empruntés ces deux dernières années, l'amortissement régulier de l'encours de dette et la diminution des taux pour la part de l'encours à taux variable, l'annuité de la dette pour 2026 (hors emprunt nouveaux) est estimée à 10 M€ (7,53 M€ de remboursement du capital et 2,47 M€ d'intérêts), en diminution de 1,4 % par rapport au BP 2025. La part de capital remboursé est quasiment stable par rapport à 2025 (-0,1 %) et ce sont essentiellement les intérêts qui sont en diminution, notamment sur les budgets annexes.

(hors ICNE)	BP 2025			OB 2026			Ecart BP 2025 → BP 2026			
	Intérêts	Capital	Annuité	Intérêts	Capital	Annuité	Intérêts	Capital	Annuité	%
B. Principal	1 389 500	3 866 000	5 255 500	1 390 000	3 971 200	5 361 200	500	105 200	105 700	2,0%
BA Transports	570 000	1 600 000	2 170 000	475 000	1 480 000	1 955 000	-95 000	-120 000	-215 000	-9,9%
BA Assainissement	533 000	1 870 000	2 403 000	515 000	1 890 000	2 405 000	-18 000	20 000	2 000	0,1%
BA Eau Potable	120 000	195 000	315 000	93 000	185 000	278 000	-27 000	-10 000	-37 000	-11,7%
TOTAL	2 612 500	7 531 000	10 143 500	2 473 000	7 526 200	9 999 200	-139 500	-4 800	-144 300	-1,4%
Evolution				-5,3%	-0,1%	-1,4%				
Ecart				-139 500	-4 800	-144 300				

A ces montants viendront s'ajouter sur chaque budget une enveloppe prévisionnelle relative aux intérêts courus non échus (ICNE).

F. Trésorerie

La structure budgétaire de GrandAngoulême se compose de 8 budgets, dont 5 relatifs à des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et de 5 comptes au Trésor différents nécessitant un suivi régulier du niveau de trésorerie. Du fait de décalages entre le rythme de rentrée des recettes et de décaissement des dépenses, certains budgets peuvent avoir besoin de recourir à des apports ponctuels de trésorerie sur de courtes périodes.

Toutefois, le niveau de trésorerie du budget principal, régulièrement au-delà de 10 millions d'€, associé aux possibilités d'avances remboursables à taux zéro entre budgets (délibération 2023.03.035 du 16 mars 2023), permet de ne pas mobiliser de crédits pour la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Les mobilisations et remboursements de trésorerie nécessitent une réactivité justifiant de leur délégation à l'administration.

G. Evolution de la dette en 2026

L'estimation du besoin d'emprunt de 2026 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

► Au vu de l'ensemble des éléments de ce rapport, l'agglomération devra recourir à l'emprunt en 2026 pour le financement de son programme d'investissement, qui reste soutenu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication 818/06/2026

► Son évolution ultérieure dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante dans un contexte de forte contrainte financière lié à la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics. A cet environnement morose vient désormais s'ajouter le risque d'une reprise de l'inflation avec une potentielle crise énergétique provoquée par le conflit au Moyen Orient, dont la durée sera déterminante.

En 2026, le recours à l'emprunt devra veiller à maintenir le ratio taux fixe / taux variable dans la limite des propositions actuelles et un niveau de sécurité élevé des nouveaux emprunts au regard de la charte Gissler.

Il vous est proposé de tendre vers un profil de dette privilégiant des emprunts sans risque (1A sur la charte Gissler), dont la durée sera en lien avec la durée d'amortissement technique des actifs sous-jacents, en conservant une part prépondérante de taux fixe permettant de combiner la sécurité des taux fixes avec la flexibilité offerte par les taux variables.

Par ailleurs, les activités représentatives des SPIC font l'objet de comptes de dépôt de fonds séparés de celui du budget principal. Afin de pouvoir faire face à des besoins ponctuels de trésorerie et afin de ne pas recourir trop tôt dans l'année aux tombées d'emprunt nécessaires à l'équilibre des budgets, **il sera nécessaire de recourir aux avances de trésorerie remboursables non budgétaires à taux zéro entre budgets**, conformément à la délibération n°35 du conseil communautaire du 16 mars 2023.

C'est sur la base des éléments du présent rapport que je vous propose de renouveler pour l'année 2026 la délégation au Président de GrandAngoulême, conformément à l'article L.5211-10 et au 3° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE des éléments d'information du présent rapport sur la gestion de la dette de GrandAngoulême,

DE VALIDER les orientations du profil de dette pour les emprunts à souscrire en 2026,

DE DELEGUER à Monsieur le Président la réalisation des emprunts destinées au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux, dans les limites fixées dans le présent rapport,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à procéder, sous les conditions précitées, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets pour l'année 2026.

Pour : 70 Contre : 3 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication g18/06/2026